

REVUE de PRESSE

Les articles sont résumés le plus objectivement possible; les opinions qu'ils contiennent n'engagent en rien la responsabilité de TransVIE.

RU 486

Des représentants de groupes religieux et de groupes de défense de la vie du Royaume-Uni se sont rendus au siège de Hoechst (la compagnie parente de Roussel-Uclaf) le 11/04/91 pour manifester leur opposition à l'introduction du RU 486 dans leur pays. Par ailleurs une réflexion sera menée sur le RU 486 au niveau du Conseil de la Conférence des Evêques Catholiques d'Europe pour définir une action concertée.

(The Universe 21/04/91; Catholic Herald 19/04/91; in IRLF WR 22/04/91)

Les promoteurs de l'importation du RU 486 au Royaume-Uni n'ont pas montré signes d'abandon même après l'annonce de la mort d'une française au cours d'un avortement par cette méthode. Un porte parole de Roussel-Uclaf et d'autres personnes décrites comme étant des "experts" ont affirmé qu'au Royaume-Uni les avortements au RU 486 seraient conduits différemment qu'en France.

(The Times 25/04/91, Catholic Herald 26/04/91, in IRLF WR 29/04/91)

Des milliers de défenseurs de la vie dans différents pays ont envoyé des cartes postales anti-RU 486 à leurs filiales nationales de Roussel-Uclaf. En Australie, 175 000 cartes ont déjà été diffusées. Leur effet a alarmé les promoteurs locaux du RU 486: un journal de Brisbane rapporte les propos d'un avorteur, Jo Wainer, déclarant: "les représentants de Roussel-Uclaf reçoivent 200 lettres par jour en provenance de personnes opposées au RU 486, et rien de l'autre côté". Aux USA près d'un demi-million de cartes ont été distribuées.

(communications des groupes pro-life, in IRLF WR, 29/04/91)

L'assemblée générale de Hoechst se tiendra à Frankfurt-am-Main en Allemagne le 04/06/91.

(The Times 27/04/91, in IRLF WRT 29/04/91)

Associations

Le Congrès Jeunes Chrétiens Services a réuni environ 12 000 jeunes les 16-17/03/91. Livres et cassettes du congrès en vente auprès de JCS, 32 rue de Prony, 75017 PARIS.

(Bull. Provie, 04/91)

Avortement

Le 20/04/91, 17 députés polonais ont soumis au parlement une proposition de référendum -qui aurait lieu le 23/06/91- pour

soumettre au peuple polonais un projet de loi pour la défense de la vie. Il faut que les deux tiers des députés se prononcent en faveur du référendum pour qu'il ait lieu. Le même jour, 150 manifestants pro-avortement se sont rassemblés devant la résidence du président Lech Walesa. Les participants ont reconnu qu'il y avait très peu de jeunes parmi eux.

(AP report, 20/04/91; Reuter report, 20/04/91; in IRLF WR, 22/04/91)

Une rencontre d'experts sur les questions du respect de la vie d'origines diverses s'est tenue à Rome les 20-22/04/91 sous les auspices du Conseil Pontifical pour la Famille. La rencontre coïncidait avec un séminaire, pour des étudiants de théologies, sur le RU 486 et l'implant abortif "Norplant".

(Radiogornale 24/04/91, in IRLF WR 22/04/91)

En Espagne, l'avorteur qui avait été emprisonné pour outrage à magistrat le 08/04/91 a été libéré le 19/04/91 sur ordre judiciaire.

(Time 19/04/91, in IRLF WR, 22/04/91)

Aux USA, dans l'état de New Jersey, une cour a procédé le 13/04/91 à l'audition des dépositions témoignant de l'humanité de l'enfant à naître, au cours du procès d'un homme accusé de s'être introduit sans autorisation dans une clinique lors d'une tentative d'empêcher sa fiancée d'avorter. Les dépositions incluaient celles du Pr Jérôme Lejeune, du Dr B. Nathanson et du philosophe Pr F.R. Hittinger. Les avocats de la défense ont déclaré que les témoignages étaient déposés dans le but de renverser la décision "Roe v. Wade" par laquelle la cour suprême qui avait forcé la légalisation de l'avortement dans tous les états des USA en 1973.

(NCNS report 16/04/91, in IRLF WR, 22/04/91)

Un juge de New-York a établi que l'exclusion de l'avortement du programme des services prénatals de l'Etat est contraire à la constitution de cet état.

(USA Today 18/04/91, in IRLF WR 22/04/91)

Les chambres législatives de l'Etat d'Utah se sont réunies en session extraordinaire le 17/04/91 pour amender une loi sur l'avortement qui avait été votée le 25/01/91. La loi autorise les avortements dans les cas d'inceste et de viol, quand l'enfant est sévèrement handicapé, pour protéger la vie de la mère ou en cas de dangers sévères pour sa "santé médicale". Les autres avortements sont illégaux. Les législateurs se sont réunis pour modifier les peines encourues par les personnes coupables d'avortements illégaux. Le 18/04/91, le sénat a approuvé un projet qui réduirait la peine maximale à 5 ans de prison (au lieu de la peine capitale).

(NCNS reports 17+19/04/91, in IRLF WR 22/04/91)

Les églises luthériennes de l'Etat de Wyoming ont adopté les 20-21/04/91 une résolution s'opposant à l'avortement sauf en cas de danger de mort pour la mère, rejoignant ainsi la ligne suivie par 35 autres districts luthériens à travers la nation.

(USA Today, in IRLF WR 22/04/91)

La Conférence de Evêques Catholiques du Nicaragua a fait une déclaration sur "le mariage et la famille chrétienne" rendue

publique le 21/11/90 et contenant une condamnation de l'avortement. Le texte comprend le passage suivant: "Il est de notre devoir de mettre le gouvernement de notre pays sur ses gardes de sorte qu'il soit prévenu contre les programmes d'aide qui se présentent comme remplis de bonnes intentions mais qui cachent un objectif immoral. Parmi eux se trouvent les centres de soins et les institutions qui prétendent travailler pour la famille ou la femme, alors que leur but réel est la promotion de la contraception, la déformation de la sexualité chez les jeunes, la destruction de l'autorité parentale, et même la promotion et la réalisation d'avortements. Nous considérons également comme une violation de notre dignité humaine les aides qui sont offertes sous conditions par les organisations internationales en échange desquelles des programmes qui blessent la famille et la personne humaine sont imposés"

(L'Osservatore Romano, ed. espagnole 12/04/91, in IRLF WR, 22/04/91)

Un ministre du culte de l'Eglise d'Ecosse, le Rev. David Prentis, a été suspendu de sa tâche pastorale par les autorités de l'Eglise en raison de son apostolat en faveur du respect de la vie. La suspension fait suite à un appel de Mr Prentis contre une décision antérieure qui prévoyait son départ total du lieu de ministère. Mr Prentis a commenté les derniers développements de l'affaire en déclarant: "Mon activité pro-vie a involontairement mis à jour des problèmes pastoraux relatifs à l'avortement dans la région, que les autorités (de l'Eglise) tentent maintenant de balayer sous le tapis au lieu de s'y attaquer comme se devrait être. Les opinions pro-vie qui sont les miennes dérivent directement de l'Evangile et le témoignage pour la vie est d'une importance décisive dans la mission de l'église dans les temps actuels. Si l'Eglise manque sur ce point, elle manque crucialement à son apostolat."

(Déclaration de presse, in IRLF WR, 29/04/91)

Handicapés

L'Union patronale de Montpellier vient de lancer avec l'ANPE, les organismes sociaux et le fond d'aide à l'insertion des handicapés (AGEFIPH) une opération destinée à offrir 50 emplois à des handicapés. Le projet comporte la recherche d'entreprises susceptibles d'offrir un poste, la recherche d'un handicapé susceptible d'occuper cet emploi, l'adaptation du poste de travail, et la recherche d'un logement proche du lieu de travail.

(La Croix, 27/04/91)

Contrôle des naissances

Aux USA le Population Crisis Comitee, un groupe de recherche privé, a publié un rapport accusant le président Bush de ne pas prendre au sérieux le danger de l'explosion démographique et de ne pas avoir une politique internationale de planification des naissances sérieuse.

(The Times, 07/05/91.[NA])

Une nouvelle campagne de contrôle de la population a été lancée en Chine le 28/04/91. Son objectif est de maintenir le taux de natalité en dessous de 12,5 p. 1000 sur les dix prochaines années. Par ailleurs, l'année 1991 est en Chine l'année de la Chèvre, qui est considérée comme porteuse de malchance. Les enfants qui ont assez de chance pour survivre à la grossesse sont présumés mourir jeunes. Les hôpitaux de la ville de Tianjin, proche de PéKin, ont déjà enregistré une augmentation de 60 % des avortements et une chute de 25 % des naissances depuis le début

de l'année. Les sénateurs australiens ont voté ces temps derniers une dénonciation des abus contre les droits de l'homme en Chine qui inclut les activités de contrôle de la population récemment rapportées.

(ANSA report 29/04/91, Comm. from Australia, 22/04/91, in IRLF WR, 29/04/91)

Petite enfance

Une étude menée par la Direction Générale de la Santé a mis en évidence, malgré une baisse de la fréquence de prématurité, une stagnation du nombre de naissances de bébés de moins de 2,5 Kg. Les bébés de faible poids subissent une mortalité néo-natale plus élevée. Un des facteurs principaux de cet état, mis encore une fois en lumière, est l'utilisation de techniques de procréation médicalement assistées.

(Le Figaro, 29/04/91)

Politique familiale

Certaines villes de la région parisienne offrent des avantages liés à la naissance d'un enfant: déductions sur factures EDF, allocations pour enfants handicapés, allocations pour parent seul, allocations logement, carte Paris Famille, primes de naissances... Les modalités d'application sont diverses (conditions de revenu et/ou de résidence et/ou rang de l'enfant...).

([Détails complets dans Le particulier, 05/91. En kiosque, 11 FF])

Démographie

Mme Trépanier, ministre chargé de la politique familiale du Québec, a annoncé une remontée de l'indice de fécondité dans la province à 1,6. Cet indice avait atteint son niveau le plus bas en 1987 à 1,35. La hausse des naissances concerne surtout les enfants de rang trois. En 89, des mesures d'encouragement à la natalité avaient été mises en place: augmentation des allocations versées à la naissance (l'équivalent de 30 000 FF pour chaque enfant à partir du 3^e) et congé de maternité de 52 semaines dont 18 payées. La part des naissances hors-mariage a été de 35 % en 89.

(AFP Sciences, 18/04/91)

Manifestations

La journée du 27/04/91, 1^{ère} journée mondiale pour la vie, a été marquée par des manifestations dans une vingtaine de villes de France: à Paris, marche du siège de Roussel-Uclaf à l'ambassade d'Allemagne (1000 manifestants environ); à Lille, défilé de voitures; à Nancy, Strasbourg, Pont-Audemer, Nantes, La Roche Sur Yon, Orléans, Lyon, Carpentras, Tours, rassemblements et/ou lâchers de ballons; à Pont-Audemer, exposition; à Caen, heure spirituelle, à Rennes, émission sur Radio Alpha, à Bordeaux rassemblement devant l'agence Roussel-Uclaf; à Saint-Etienne distribution de tracts; les personnes de Grenoble, Annanay et Rennes ont rejoint les manifestations de Lyon et Nantes; à Avignon, Messe célébrée par Mgr Bouchez.

(Dossier de Presse, 17/04/91 [le dossier complet comprend la liste des associations coordinatrices, les propositions conjointes pour favoriser l'accueil de l'enfant à naître et les allocutions de MM Raoult et Tremblay et Mme Jean])

Le 2^e Congrès Mondial pour la Vie s'est déroulé à Tokyo le 27/04/91. A cette occasion, des représentants des 25 nations présentes ont signé et proclamé la Déclaration des Droits de l'Enfant à

Naître, qui servira de base de travail pour les groupes pro-vie de par le monde et qui sera soumise aux instances internationales, aux gouvernements, et aux organisations pour être ratifiée et appliquée. Le congrès fut également l'occasion de remettre le 2^e Prix Mondial pour la Vie au Dr Noboru KIKUTA, du Japon, qui est célèbre pour s'être dressé contre les lois archaïques de son pays sur l'avortement en refusant d'éliminer un enfant né en dehors du mariage. Pour avoir déclaré l'enfant qu'il avait sauvé de l'avortement comme né de ses parents d'adoption, le Dr Kikuta se vit interdire la pratique de la médecine pendant 6 mois et fut mis au ban par ses collègues qui craignaient de perdre les affaires lucratives de l'avortement. Malgré un cancer à évolution rapide qui lui laisse peu de temps à vivre, le Dr Kikuta s'est vu justifié par un changement de la loi japonaise sur l'adoption, et est maintenant graduellement réhabilité dans la communauté médicale et la société japonaise.

Une résolution appelant à la suppression du RU 486 du marché a également été émise lors du congrès, et il a été décidé que le 3^e Congrès Mondial pour la Vie se tiendrait à la même date l'an prochain à Bogota, en Colombie.

(IRLF WR, 29/04/91) [Texte de la résolution en annexes]

En Australie, plusieurs centaines de personnes se sont jointes à Melbourne à la dernière partie de la Marche annuelle pro-vie des Petits Pieds de 270 kms courue le 27/04/91. L'évènement servait à financer entre autres choses des centres de consultations pour la grossesse.

(IRLF WR, 29/04/91)

6 000 personnes ont pris part au rallye annuel pour la vie de Stockholm le 27/04/91. Des personnalités religieuses et politiques du pays se sont adressées à eux. Le rallye a été couvert favorablement par les médias et a servi également à collecter des fonds pour les activités pro-life.

(IRLF WR, 29/04/91)

Un congrès international sur le thème "l'humanisme dans les soins médicaux modernes" s'est tenu à Bratislava les 26-28/04/91. Le congrès était sponsorisé par le ministre slovaque de la santé en coopération avec différents groupes de défense de la vie et de la famille et des groupes religieux. 2 000 personnes ont participé. Parmi les sujets abordés se trouvaient l'avortement et l'euthanasie et leurs alternatives. Les participants ont approuvé l'envoi d'un courrier au chancelier H. Kohl pour protester contre l'implication de la firme Hoechst dans la production du RU 486.

(IRLF WR, 29/04/91)

Euthanasie

La commission de la santé publique du parlement européen a adopté le 25/04/91 (16 voix pour, majoritairement socialistes, 11 voix contre, démocrates-chrétiens et libéral, 3 abstention (dont Mme Veil)) une proposition de résolution qui admet le principe de l'euthanasie. Ce vote fait suite aux conclusions d'un rapport dont avait été chargé le Pr Léon Swartzenberg. Le texte est passé avec deux amendements modérateurs issus de Mme Ceci (ex-PCI italien) et du Pr Pompidou (RDE, France). Il admet comme principe de base que "La dignité est ce qui définit la vie humaine" et considère que "(...) cette aide médicale et humaine (parfois appelée euthanasie) est le respect de la vie". Si elle est adoptée, courant juin, par le parlement européen, cette proposition deviendra une recommandation.

(La Croix, 27/04/91; Le Monde, 03/05/91)

Société

Le Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) vient de publier les résultats d'une étude qu'il a menée en 89 pour connaître l'opinion des français à l'égard du travail féminin. 39 % des femmes actives sont incertaines quant à la pertinence d'un travail extérieur pour les mères de jeunes enfants. 72 % des femmes actives sont favorables au salaire maternelle de préférence à un meilleur équipement de garde. [on retiendra surtout de l'enquête l'opinion du Crédoc lui-même, qui ne voit dans la demande d'arrêt temporaire d'activité pour s'occuper d'enfants qu'un comportement passéiste et inégalitaire (par rapport à l'homme)]

(Le Quotidien de Paris, 04/05/91)

Au Royaume-Uni, la Chambre des Lords a voté le 18/04/91 l'abolition de la peine de mort pour les meurtres.

(The Times 19/04/91, in IRLF WR 22/04/91)

autres documents reçus

Génétique

Les pionniers du "transfert génique".

Le Point, 22/04/91. 3 p.

AGENDA ASSOCIATIONS

Informations émises par les associations concernées

Paris, 25-26/05/91.

Session de formation approfondie Méthode Billings. 310 rue de Vaugirard, Paris XV^e. 160 FF. Possibilité de logement.

Contact: Centre Billings France, allée du Bois Périneau, 78120 Rambouillet. (tract Billings France)

Valence, 28/05/91.

Prière mensuelle pour la vie. 20h30, chez les religieuses CPCR de Chabeuil, Chemin de Viguières (Nazareth). (Association Droit à la Vie - Futures Mères en Difficulté Valence)

Neuilly sur Seine, 30/05/91

Assemblée générale de l'association Provie. Crypte de l'église Ste Isabelle, place Bagatelle, 20h30. Avec la participation de Mme Boutin. L'entrée n'est pas réservée aux adhérents.

Contact: Provie, (16 1) 46 24 28 28. (Bulletin Provie, 03/91)

Francheville (69), 01-02/06/91.

Session de formation approfondie Méthode Billings.

Maison St Joseph, 69340 Francheville. 180 FF, possibilité d'hébergement.

Contact: Dr et Mme V. Leclere, 78 32 03 19.

Besançon, 04/06/91.

Adoration mensuelle pour la vie, silencieuse et par relais. Chapelle de l'hôpital St Jacques, 14h-24h.

Téléphoner au 81.82.85.88.

Paris I, 05/06/91.

Messe mensuelle pour la vie, célébrée par Mgr Vingt-trois, 12h, basilique Notre-Dame des Victoires, 1^o arrondissement.

Franfort (Allemagne), 11/06/91.

Manifestation devant le siège du groupe Hoechst, dont Roussel-Uclaf est la filiale. Une délégation française partira de Paris vers 5h30. Points de ramassage dans les départements 77, 02, 51, 55, 54 et 57. Participation aux frais: 70 F.

Contact: AOCPA, BP 53, 92502 Rueil malmaison cedex, (16 1) 47 72 09 11.

Paris, jusqu'au 06/10/91.

La vie en kit, éthique et Biologie.

Films, conférences publiques, débats, vidéos... Toit de la grande Arche. RER La défense. Lun -> Ven 9h-17h. Sam, Dim et jf. 10h-19h. 30 FF. [valeur ?]

(L'officiel des spectacles, 24/04/91)

BIBLIOGRAPHIE

Documents écrits, audio ou vidéo

vidéocassette

Antenne 2, 17/05/91.Film: "Une affaire de femmes." 1988, Claude Chabrol; suivi des **Dossiers de l'Ecran** sur le thème "L'avortement", débat réunissant entre autres personnes Gisèle Halimi, Etienne-Emile Beaulieu, Claire Fontana et Raoul Béteille. Durée totale: 3h. Enregistrement légèrement incomplet (manque quelques minutes). Réf:7.

lu pour vous

L'interruption volontaire de grossesse.

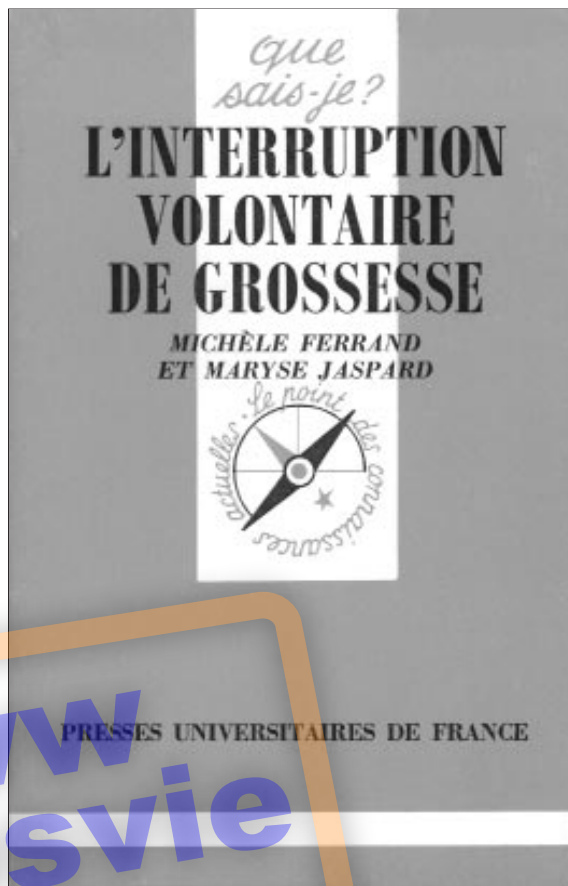
FERRAND M., JASPARD M., 1987.

Collection Que sais-je ?, n° 2382, P.U.F. 125 p. 34 FF.

Contenu:

- De la loi de 1920 à la loi Veil.
- La loi Veil, son application et sa reconduction.
- L'IVG en chiffre.
- Dimensions sociales de l'IVG.
- Fécondité et IVG.
- Perspectives nouvelles et questions.

L'ouvrage reflète globalement l'opinion pro-avortement de ses auteurs, dans les analyses, le choix des thèmes, des citations et des éléments bibliographiques. Seuls les aspects historiques, socio-politiques et démographiques sont abordés. Les aspects scientifiques et techniques, les solutions alternatives et le point de vue de l'enfant (dont il n'est pas fait mention une seule fois) sont éludés. L'avortement est présenté comme un outil complémentaire de la contraception. Seuls points positifs: la concision et la clarté, caractérisant la collection *Que sais-je ?*, notamment lorsqu'elles s'appliquent à décrire la loi de 1975 ou la méthode d'enregistrement des avortements légaux. Pour public averti et peu exigeant, donc restreint



REMARQUES

Les crochets carrés [] délimitent les commentaires insérés par TransVIE.

Tous les articles et éléments de bibliographie sont archivés et peuvent être consultés en en faisant la demande auprès de TransVIE, sauf ceux marqués des codes [NC] ou [NA].

Le code [NC] marque des documents que l'équipe de TransVIE n'a ni lus, écoutés, ou visionnés, ni archivés. Le code [NA] marque des documents consultés mais non-archivés.

Sous le terme **autres documents reçus** figurent tous les documents archivés sans être résumés.

TransVIE

7, rue du G^{al} Roland, 25000 BESANCON

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

Annexe 1

Annexe 2

Traduction TransVIE

Declaration on the rights of the unborn child

Tokyo, Japan, 27th April 1991

INTRODUCTION:

Because each individual human being has an inherent dignity and unique value from the moment of conception/fertilization until natural death, the parties to this Declaration publicly agree to the following six articles:

ARTICLE 1:

We affirm the scientific fact that every unborn child is a human being at each stage of his/her development from conception/fertilization;

ARTICLE 2:

We shall respect the rights set forth in the present Declaration without discrimination on the basis of race, age, sex, nationality, religion, socio-economic origin or degree of perfection or for any other reason;

ARTICLE 3:

We affirm that the unborn child has the same fundamental rights as all other human beings, including the right to life, as stated in the United Nations 1948 Declaration of Human Rights. We demand that these rights be recognized by statutory legislation;

ARTICLE 4:

We recognize that every unborn child has the right to a healthy gestational environment which must include the right to adequate ante-natal care for the mother and support for the parents;

ARTICLE 5:

We affirm that an unborn child shall have the right not to be subject to scientific, medical or non-medical experiments or uses from the time of conception/fertilization onwards, unless such experimentation or use would benefit the unborn child directly;

ARTICLE 6:

We shall strive to promote education regarding the scientific facts of fetal development and other related issues. We shall also strive to improve the social, economic and legal conditions which make it difficult for women to bear and raise their children;

CONCLUSION:

Now therefore, the parties to the present Declaration urge all international bodies, governments, organizations and all people of good will to ratify and implement the Articles contained here in.

Déclaration des droits de l'enfant à naître

Tokyo, Japon, 27 avril 1991

INTRODUCTION:

Parce que chaque être humain individuel possède une dignité inhérente et une valeur unique depuis le moment de la conception/fertilisation jusqu'à la mort naturelle, les signataires de cette Déclaration reconnaissent publiquement les six articles suivants:

ARTICLE 1:

Nous affirmons le fait scientifique que chaque enfant à naître est un être humain à tous les stades de son développement à partir de la conception/fertilisation;

ARTICLE 2:

Nous respecterons les droits cités dans la présente Déclaration sans discrimination basée sur la race, l'âge, le sexe, la nationalité, la religion, l'origine socio-économique ou le degré de perfection ou pour aucune autre raison.;

ARTICLE 3:

Nous affirmons que l'enfant à naître possède les mêmes droits fondamentaux que tous les autres êtres humains, y compris le droit à la vie, comme il est dit dans la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948 des Nations Unies. Nous demandons que ces droits soient reconnus dans les législations en vigueur;

ARTICLE 4:

Nous reconnaissons que chaque enfant à naître possède le droit à un environnement gestationnel sain qui doit inclure le droit de la mère à des soins anté-natals et l'aide des parents;

ARTICLE 5:

Nous affirmons qu'un enfant à naître doit impérativement avoir le droit de ne pas être soumis à des expérimentations ou des utilisations scientifiques, médicales, ou non-médicales, à partir de la conception/fertilisation, à moins que l'expérimentation ou l'utilisation lui soient directement bénéfiques;

ARTICLE 6:

Nous nous efforcerons de promouvoir l'éducation concernant les faits scientifiques du développement foetal et les autres sujets s'y rapportant. Nous nous efforcerons également d'améliorer les conditions sociales, économiques et légales qui rendent difficiles pour les femmes de porter et élever leurs enfants;

CONCLUSION:

Maintenant, par conséquent, les signataires de la présente Déclaration exhortent toutes les instances internationales, les gouvernements, les organisations et toutes les personnes de bonne volonté à ratifier et appliquer les articles pré-cités.]